



Fiche signalétique - Clear Gorilla Glue

Date Revised: 07/25/2024

Date Issued: 11/18/2016

Version: 1.4

EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE :

Pendant les heures d'ouverture : 1 800 966-3458 | En dehors des heures d'ouverture : 1 800 420-7186

Selon les statuts et règlements du lundi 26 mars 2012 du Federal Register / Vol. 77, N° 58 et le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Identificateur du produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : COLLE TRANSPARENTE GORILLA

Usage prévu du produit

Adhésif hybride

Nom, adresse et numéro de téléphone de la partie responsable

Société

The Gorilla Glue Company

2101 East Kemper Road

Cincinnati, Ohio 45241

513-271-3300

www.gorillatough.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro en cas d'urgence : 1 800 420-7186 (Prosar)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-É.-U./CA

Liq. inflam. 4 H227

Irrit. oculaire 2A H319

Sens. cutanée 1 H317

Aquatique aigu 3 H402

Aquatique chronique 3 H412

Texte complet des classes de risques et des mentions de danger : voir la section 16

Éléments de l'étiquette

Étiquetage SGH-É.-U./CA

Pictogrammes de danger (SGH-É.-U./CA) :



Mention d'avertissement (SGH-É.-U./CA) : Attention

Mentions de danger (SGH-É.-U./CA)

- : H227 – Liquide combustible.
- H317 – Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
- H319 – Provoque une irritation grave des yeux.
- H402 – Nocif pour la vie aquatique.
- H412 – Nocif pour la vie aquatique et entraîne des effets néfastes de longue durée.

Conseils de prudence (SGH-É.-U./CA)

- : P210 – Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Ne pas fumer.
- P261 – Éviter de respirer les vapeurs, le brouillard ou la pulvérisation.
- P264 – Se laver les mains, les avant-bras et les autres zones exposées soigneusement après la manipulation.
- P272 – Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter les lieux de travail.
- P273 – Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 – Porter des gants de protection, des vêtements de protection et des lunettes protectrices.
- P302+P352 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
- P305+P351+P338 – SI DANS LES YEUX : Rincer soigneusement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. S'il est possible de le faire, retirer les verres de contact, le cas



Fiche signalétique - Clear Gorilla Glue

Date Revised: 07/25/2024

Date Issued: 11/18/2016

Version: 1.4

EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE :

Pendant les heures d'ouverture : 1 800 966-3458 | En dehors des heures d'ouverture : 1 800 420-7186

Selon les statuts et règlements du lundi 26 mars 2012 du Federal Register / Vol. 77, N° 58 et le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

échéant. Continuer à rincer.

P321 – Traitement spécifique (voir la section 4 de cette FDS).

P333+P313 – En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir des conseils/soins médicaux.

P337+P313 – Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir des conseils/soins médicaux.

P362+P364 – Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370+P378 – En cas d'incendie : Utiliser un agent extincteur approprié (voir la section 5) pour éteindre.

P403 – Entreposer dans un endroit bien ventilé.

P501 – Éliminer le contenu et le contenant conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux, territoriaux, provinciaux et internationaux.

Autres dangers

L'exposition peut aggraver l'état des personnes souffrant déjà d'affections oculaires, cutanées ou respiratoires.

Toxicité aiguë inconnue (SGH-É.-U./CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange

Nom	Identificateur du produit	% *	Classification des ingrédients selon le SGH
N-[3-(Triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine	(N° CAS) 1760-24-3	1 à < 3	Tox. aiguë 4 (Inhalation : poussières, brouillard), H332 Lés. oculaires 1, H318 Sens. cutanée 1, H317
Triméthoxy(vinyl)silane	(N° CAS) 2768-02-7	< 1	Liq. inflam. 3, H226 Tox. aiguë 4 (inhalation des vapeurs), H332 STOT RE 2, H373
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridinyle)	(N° CAS) 41556-26-7	< 1	Liq. inflam. 4, H227 Sens. cutanée 1, H317 Aquatique aigu 1, H400 Aquatique chronique 1, H410
Sébaçate de méthyle et de pentaméthyl-1,2,2,6,6 pipéridyle-4	(N° CAS) 82919-37-7	< 1	Sens. cutanée 1, H317 Aquatique aigu 1, H400 Aquatique chronique 1, H410
Alcool isopropylique	(N° CAS) 67-63-0	< 0,01	Liq. inflam. 2, H225 Irrit. oculaire 2A, H319 STOT SE 3, H336

Texte complet des mentions de danger : voir la section 16

*Les pourcentages sont inscrits en pourcentage poids par poids (% p/p) pour les ingrédients liquides et solides. Les ingrédients gazeux sont inscrits en pourcentage volume par volume (% v/v).

L'identité particulière de ce produit chimique et/ou son pourcentage exact de composition est conservé comme secret commercial conformément à l'interprétation de l'OSHA Hazard Communication Standard [29 CFR 1910.1200].

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

Description des mesures de premiers soins

Généralités : Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette si possible).

Inhalation : Lorsque des symptômes se présentent : déplacer la personne à l'air libre et aérer la zone suspecte. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.



Fiche signalétique - Clear Gorilla Glue

Date Revised: 07/25/2024

Date Issued: 11/18/2016

Version: 1.4

EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE :

Pendant les heures d'ouverture : 1 800 966-3458 | En dehors des heures d'ouverture : 1 800 420-7186

Selon les statuts et règlements du lundi 26 mars 2012 du Federal Register / Vol. 77, N° 58 et le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Faire tremper les zones touchées dans l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.

Contact avec les yeux : Rincer soigneusement avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. S'il est possible de le faire, retirer les verres de contact, le cas échéant. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

Ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, à la fois aigus et retardés

Généralités : Provoque une irritation oculaire grave. Sensibilisation cutanée.

Inhalation : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

Contact avec la peau : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Contact avec les yeux : Le contact provoque une irritation grave avec rougeur et gonflement de la conjonctive.

Ingestion : L'ingestion peut avoir des effets nocifs.

Symptômes chroniques : Aucun connu.

Indication de soins médicaux immédiats et de traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition ou de préoccupations, consulter un médecin. Si un avis médical est requis, avoir le contenant ou l'étiquette du produit à portée de la main.

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique, mousse anti-alcool, dioxyde de carbone (CO₂). L'eau risque d'être inefficace, mais il faut quand même l'utiliser sur les contenants exposés à l'incendie afin de les garder frais.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau puissant. Un jet d'eau puissant peut entraîner la propagation d'un liquide brûlant. L'application d'un jet d'eau sur le produit chaud peut entraîner la formation d'écume et accroître l'intensité de l'incendie.

Risques particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : Liquide combustible.

Risque d'explosion : Formation possible de mélange de vapeur et d'air inflammable ou explosif.

Réactivité : Réaction violente avec les oxydants forts. Risque accru d'incendie ou d'explosion. Réagit avec l'eau libérant le méthanol.

Conseils aux pompiers

Mesures de précaution dans la lutte contre l'incendie : Combattre tout incendie d'origine chimique avec prudence.

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser un brouillard d'eau ou de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés. Ne pas laisser l'eau pénétrer dans les contenants. Ne pas appliquer de jet d'eau directement à la source de la fuite. En cas d'incendie majeur et de grandes quantités : Évacuer l'endroit. Lutter contre l'incendie à distance en raison du risque d'explosion.

Protection lors de la lutte contre l'incendie : Ne pas entrer dans le secteur d'intervention sans porter l'équipement de protection approprié, notamment une protection des voies respiratoires.

Produits de combustion dangereux : La décomposition thermique produit : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Oxydes de silicium. Hydrogène. Formaldéhyde. Le formaldéhyde est un carcinogène potentiel et peut agir comme un sensibilisant cutané et respiratoire potentiel. Le formaldéhyde peut aussi irriter les voies respiratoires et les yeux.

Autres informations : Ne pas laisser les écoulements générés par la lutte contre l'incendie entrer dans les égouts ou les cours d'eau. L'exposition au feu peut faire en sorte que les contenants éclatent/explosent.

Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 9 pour connaître les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter de respirer le produit (les vapeurs, le brouillard ou la pulvérisation). Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Ne pas fumer. Faire particulièrement attention d'éviter les charges électrostatiques.

Pour le personnel non affecté aux urgences

Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.



Fiche signalétique - Clear Gorilla Glue

Date Revised: 07/25/2024

Date Issued: 11/18/2016

Version: 1.4

EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE :

Pendant les heures d'ouverture : 1 800 966-3458 | En dehors des heures d'ouverture : 1 800 420-7186

Selon les statuts et règlements du lundi 26 mars 2012 du Federal Register / Vol. 77, N° 58 et le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel non nécessaire. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans danger.

Pour le personnel affecté aux urgences

Équipement de protection : Munir l'équipe de nettoyage de la protection appropriée.

Procédures d'urgence : Aérer la zone. Éliminer les sources d'inflammation. À l'arrivée sur place, le premier répondant doit reconnaître la présence de produits dangereux, être en mesure de se protéger et de protéger la population, sécuriser l'endroit et obtenir l'assistance d'un personnel formé dès que les conditions le permettent.

Précautions environnementales

Éviter tout écoulement dans les égouts et les eaux publiques. Éviter le rejet dans l'environnement.

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Contenir les déversements avec des digues de sécurité ou des matériaux absorbants pour éviter la migration et l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Mesure immédiate de précaution : isoler la zone du déversement ou de la fuite dans toutes les directions.

Méthodes de nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets de façon sécuritaire. Absorber et/ou contenir les déversements avec des matières inertes. Ne pas absorber avec une matière combustible telle que la sciure de bois ou une matière cellulosique. Placer la matière déversée dans un contenant convenable pour mise aux déchets. Utiliser seulement des outils ne produisant pas d'étincelles. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

Référence à d'autres sections

Voir la section 8, Contrôles de l'exposition et protection individuelle et la section 13, Données sur l'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire

Autres dangers lorsque le produit est traité : Manipuler les récipients vides avec soin, car les vapeurs résiduelles sont inflammables. Réagit avec l'eau libérant le méthanol.

Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec du savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et avant de quitter le travail. Éviter de respirer les vapeurs, le brouillard ou la pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser seulement des outils ne produisant pas d'étincelles.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux procédures adaptées d'hygiène et de sécurité industrielles.

Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités

Mesures techniques : Respecter la réglementation applicable. Prendre des mesures pour prévenir les décharges électrostatiques. Mise à la terre et métallisation du récipient et du contenant récepteur. Utiliser du matériel électrique, d'éclairage et de ventilation antidéflagrant.

Conditions d'entreposage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver/entreposer à l'écart de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matières incompatibles. Conserver dans une pièce bien ventilée. Maintenir le contenant fermé de manière étanche. Conserver dans un lieu résistant au feu.

Matières incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants forts. Peroxydes. Catalyseurs de métal. Catalyseurs de polymérisation. Alcalis.

Utilisation(s) définitive(s) déterminée(s)

Adhésif hybride

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Pour les substances répertoriées à la section 3 qui ne figurent pas ici, il n'existe pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou encore par l'organisme consultatif approprié, notamment : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL), les gouvernements provinciaux canadiens ou le gouvernement mexicain.

Triméthoxy(vinyl)silane (2768-02-7)		
Ontario	LEMT LECT (mg/m ³)	60 mg/m ³
Ontario	LEMT LECT (ppm)	10 ppm
Alcool isopropylique (67-63-0)		
Mexique	LEMT MPT (mg/m ³)	980 mg/m ³



Fiche signalétique - Clear Gorilla Glue

Date Revised: 07/25/2024

Date Issued: 11/18/2016

Version: 1.4

EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE :

Pendant les heures d'ouverture : 1 800 966-3458 | En dehors des heures d'ouverture : 1 800 420-7186

Selon les statuts et règlements du lundi 26 mars 2012 du Federal Register / Vol. 77, N° 58 et le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Mexique	LEMT MPT (ppm)	400 ppm
Mexique	LEMT LECT (mg/m ³)	1 225 mg/m ³
Mexique	LEMT LECT (ppm)	500 ppm
ACGIH É.-U.	MPT ACGIH (ppm)	200 ppm
ACGIH É.-U.	LECT ACGIH (ppm)	400 ppm
ACGIH É.-U.	Catégorie chimique de l'ACGIH	Non classifiable comme carcinogène pour les êtres humains
ACGIH É.-U.	Indices biologiques d'exposition (IBE)	40 mg/l (Médium : urine – Temps : fin du quart de travail à la fin de la semaine de travail – Paramètre : Acétone (contextuel, non spécifique)
OSHA É.-U.	PEL OSHA (MPT) (mg/m ³)	980 mg/m ³
OSHA É.-U.	PEL OSHA (MPT) (ppm)	400 ppm
NIOSH É.-U.	REL NIOSH (MPT) (mg/m ³)	980 mg/m ³
NIOSH É.-U.	REL NIOSH (MPT) (ppm)	400 ppm
NIOSH É.-U.	REL NIOSH (LECT) (mg/m ³)	1 225 mg/m ³
NIOSH É.-U.	REL NIOSH (LECT) (ppm)	500 ppm
IDLH É.-U.	IDLH É.-U. (ppm)	2 000 ppm (10 % LIE)
Alberta	LEMT LECT (mg/m ³)	984 mg/m ³
Alberta	LEMT LECT (ppm)	400 ppm
Alberta	LEMT MPT (mg/m ³)	492 mg/m ³
Alberta	LEMT MPT (ppm)	200 ppm
Colombie-Britannique	LEMT LECT (ppm)	400 ppm
Colombie-Britannique	LEMT MPT (ppm)	200 ppm
Manitoba	LEMT LECT (ppm)	400 ppm
Manitoba	LEMT MPT (ppm)	200 ppm
Nouveau-Brunswick	LEMT LECT (mg/m ³)	1 230 mg/m ³
Nouveau-Brunswick	LEMT LECT (ppm)	500 ppm
Nouveau-Brunswick	LEMT MPT (mg/m ³)	983 mg/m ³
Nouveau-Brunswick	LEMT MPT (ppm)	400 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	LEMT LECT (ppm)	400 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	LEMT MPT (ppm)	200 ppm
Nouvelle-Écosse	LEMT LECT (ppm)	400 ppm
Nouvelle-Écosse	LEMT MPT (ppm)	200 ppm
Nunavut	LEMT LECT (mg/m ³)	1 228 mg/m ³
Nunavut	LEMT LECT (ppm)	500 ppm
Nunavut	LEMT MPT (mg/m ³)	983 mg/m ³
Nunavut	LEMT MPT (ppm)	400 ppm
Territoires du Nord-Ouest	LEMT LECT (ppm)	400 ppm
Territoires du Nord-Ouest	LEMT MPT (ppm)	200 ppm
Ontario	LEMT LECT (ppm)	400 ppm
Ontario	LEMT MPT (ppm)	200 ppm
Île-du-Prince-Édouard	LEMT LECT (ppm)	400 ppm
Île-du-Prince-Édouard	LEMT MPT (ppm)	200 ppm
Québec	VECD (mg/m ³)	1 230 mg/m ³
Québec	VECD (ppm)	500 ppm
Québec	VEMP (mg/m ³)	985 mg/m ³
Québec	VEMP (ppm)	400 ppm



Fiche signalétique - Clear Gorilla Glue

Date Revised: 07/25/2024

Date Issued: 11/18/2016

Version: 1.4

EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE :

Pendant les heures d'ouverture : 1 800 966-3458 | En dehors des heures d'ouverture : 1 800 420-7186

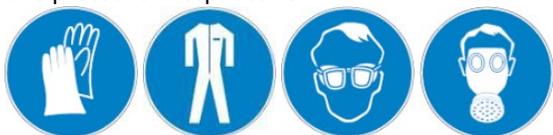
Selon les statuts et règlements du lundi 26 mars 2012 du Federal Register / Vol. 77, N° 58 et le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Saskatchewan	LEMT LECT (ppm)	400 ppm
Saskatchewan	LEMT MPT (ppm)	200 ppm
Yukon	LEMT LECT (mg/m ³)	1 225 mg/m ³
Yukon	LEMT LECT (ppm)	500 ppm
Yukon	LEMT MPT (mg/m ³)	980 mg/m ³
Yukon	LEMT MPT (ppm)	400 ppm

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Des bains oculaires d'urgence et des douches de décontamination devraient être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Des détecteurs de gaz devraient être utilisés lorsque des gaz ou des vapeurs inflammables risquent de se dégager. Pour éviter l'électricité statique, appliquer des méthodes adéquates de mise à la terre. Utiliser du matériel antidéflagrant. S'assurer du respect de tous les règlements nationaux/locaux.

Matériaux pour vêtements de protection : Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection. Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire.



Matériaux des vêtements de protection : Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques. Porter des vêtements ignifuges.

Protection des mains : Porter des gants de protection.

Protection des yeux : Porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés.

Protection des voies respiratoires : Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, il faut porter une protection des voies respiratoires approuvée. En cas de ventilation insuffisante, d'atmosphère présentant un déficit en oxygène ou si les niveaux d'exposition sont inconnus, utiliser une protection respiratoire approuvée.

Contrôles de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations : Pendant l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Aspect	: Transparent et incolore
Odeur	: Odeur chimique légère
Seuil olfactif	: Non disponible
pH	: Non disponible
Taux d'évaporation	: Non disponible
Point de fusion	: Non disponible
Point de congélation	: Non disponible
Point d'ébullition	: Non disponible
Point d'éclair	: 85 °C (185 °F) (tasse fermée)
Température d'auto-inflammation	: Non disponible
Température de décomposition	: Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	: Non disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Non disponible



Fiche signalétique - Clear Gorilla Glue

Date Revised: 07/25/2024

Date Issued: 11/18/2016

Version: 1.4

EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE :

Pendant les heures d'ouverture : 1 800 966-3458 | En dehors des heures d'ouverture : 1 800 420-7186

Selon les statuts et règlements du lundi 26 mars 2012 du Federal Register / Vol. 77, N° 58 et le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Pression de vapeur	: Non disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Non disponible
Densité relative	: Non disponible
Gravité spécifique	: 1,099
Solubilité	: Non disponible
Coefficient de partage : N-octanol/eau	: Non disponible
Viscosité	: 6 000 - 10 000 cP

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Réaction violente avec les oxydants forts. Risque accru d'incendie ou d'explosion. Réagit avec l'eau libérant le méthanol.

Stabilité chimique : Liquide combustible. Formation possible de mélange de vapeur et d'air inflammable ou explosif.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

Conditions à éviter : Lumière directe du soleil, températures extrêmement hautes ou basses, chaleur, surfaces chaudes, étincelles, flammes nues, matières incompatibles et autres sources d'inflammation.

Matières incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants forts. Peroxydes. Catalyseurs de métal. Catalyseurs de polymérisation. Alcalis.

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être produit.

SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques – Produit

Toxicité aiguë (orale) : Non classifié

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classifié

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classifié

Données DL50 et CL50 : Non disponibles

Corrosion/irritation cutanée : Non classifié

Lésions/irritation oculaires : Provoque une irritation oculaire grave.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Mutagenicité des cellules germinales : Non classifié

carcinogénéicité : Non classifié

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classifié

Toxicité pour la reproduction : Non classifié

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classifié

Risque d'aspiration : Non classifié

Symptômes/blessures après l'inhalation : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

Symptômes/blessures après le contact avec la peau : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Symptômes/blessures après le contact avec les yeux : Le contact provoque une irritation grave avec rougeur et gonflement de la conjonctive.

Symptômes/blessures après l'ingestion : L'ingestion peut avoir des effets nocifs.

Symptômes chroniques : Aucun connu.

Informations sur les effets toxicologiques – Ingrédient(s)

Données DL50 et CL50 :

Triméthoxy(vinyl)silane (2768-02-7)	
DL50 orale, rat	7 340 µl/kg
CL50 inhalation, rat	11 mg/l/4 h
N-[3-(Triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine (1760-24-3)	



Fiche signalétique - Clear Gorilla Glue

Date Revised: 07/25/2024

Date Issued: 11/18/2016

Version: 1.4

EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE :

Pendant les heures d'ouverture : 1 800 966-3458 | En dehors des heures d'ouverture : 1 800 420-7186

Selon les statuts et règlements du lundi 26 mars 2012 du Federal Register / Vol. 77, N° 58 et le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

DL50 orale, rat	7 460 µl/kg
CL50 inhalation, rat	1,49 - 2,44 mg/l/4h
Alcool isopropylique (67-63-0)	
DL50 orale, rat	4 710 mg/kg
DL50 cutanée, lapin	4 059 mg/kg
CL50 inhalation, rat	72,6 mg/l (Durée d'exposition : 4 h)
CL50 inhalation, rat	72,5 mg/l/4 h
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridinyle) (41556-26-7)	
DL50 orale, rat	2 615 mg/kg
Alcool isopropylique (67-63-0)	
Groupe CIRC	3

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Écologie – Généralités : Nocif pour la vie aquatique. Nocif pour la vie aquatique et entraîne des effets néfastes de longue durée.

Alcool isopropylique (67-63-0)	
CL50, poisson 1	9 640 mg/l (Durée d'exposition : 96 h – Espèce : Pimephales promelas [en circulation])
CE50, daphnie 1	13 299 mg/l (Durée d'exposition : 48 h – Espèce : Daphnia magna)
CE50, autres organismes aquatiques 1	1 000 mg/l (Durée d'exposition : 96 h – Espèce : Desmodesmus subspicatus)
CL50, poisson 2	11 130 mg/l (Durée d'exposition : 96 h – Espèce : Pimephales promelas [statique])
CE50, autres organismes aquatiques 2	1 000 mg/l (Durée d'exposition : 72 h – Espèce : Desmodesmus subspicatus)
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridinyle) (41556-26-7)	
CL50, poisson 1	0,97 mg/l (durée d'exposition : 96 h – espèce : Lepomis macrochirus [statique])

Persistence et dégradabilité

COLLE TRANSPARENTE GORILLA	
Persistence et dégradabilité	Peut causer des effets indésirables à long terme dans l'environnement.

Potentiel de bioaccumulation

COLLE TRANSPARENTE GORILLA	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Alcool isopropylique (67-63-0)	
Log Pow	0,05 (à 25 °C)

Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridinyle) (41556-26-7)	
Log Pow	0,37 (à 25 °C)

Mobilité dans le sol Non disponible

Autres effets nocifs

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Recommandations relatives à l'élimination des déchets : Éliminer les contenus/contenants conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales

Information supplémentaire : Manipuler les récipients vides avec soin, car les vapeurs résiduelles sont inflammables.

Écologie – Déchets : Éviter le rejet dans l'environnement. Cette matière est dangereuse pour l'environnement aquatique. Empêcher le déversement d'atteindre les égouts et les cours d'eau.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

La ou les descriptions d'expédition énoncées aux présentes ont été établies conformément à certaines hypothèses au moment de la rédaction de la FDS; ces descriptions peuvent varier en fonction de différentes variables qui pourraient avoir été connues ou non au moment de la publication de la FDS.



Fiche signalétique - Clear Gorilla Glue

Date Revised: 07/25/2024

Date Issued: 11/18/2016

Version: 1.4

EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE :

Pendant les heures d'ouverture : 1 800 966-3458 | En dehors des heures d'ouverture : 1 800 420-7186

Selon les statuts et règlements du lundi 26 mars 2012 du Federal Register / Vol. 77, N° 58 et le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Conformément au DOT Non réglementé pour le transport

En conformité avec le Code international du transport maritime de marchandises dangereuses (IMDG) Non réglementé pour le transport

En conformité avec l'Association du transport aérien international (IATA) Non réglementé pour le transport

En conformité avec le transport des marchandises dangereuses (TMD) Non réglementé pour le transport

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation fédérale des États-Unis

COLLE TRANSPARENTE GORILLA	
Classes de risques, article 311/312 de la SARA	Risque d'incendie Danger immédiat (aigu) pour la santé
Triméthoxy(vinyl)silane (2768-02-7)	
Figure dans l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act/Loi réglementant les substances toxiques) des États-Unis	
N-[3-(Triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine (1760-24-3)	
Figure dans l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act/Loi réglementant les substances toxiques) des États-Unis	
Alcool isopropylique (67-63-0)	
Figure dans l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act/Loi réglementant les substances toxiques) des États-Unis Sujet aux exigences de déclaration de la section 313 de la SARA des États-Unis	
EPA – Code réglementaire de la TSCA	T – T – Indique une substance qui fait l'objet d'une règle de test de l'article 4 de la TSCA
Article 313 de la SARA – Déclaration des émissions	1,0 % (seulement si fabriqué par le procédé fortement acide, aucun avis du fournisseur)
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridinyle) (41556-26-7)	
Figure dans l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act/Loi réglementant les substances toxiques) des États-Unis	
Sébaçate de méthyle et de pentaméthyl 1,2,2,6,6 pipéridinyle 4 (82919-37-7)	
Figure dans l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act/Loi réglementant les substances toxiques) des États-Unis	

Règlements d'État des É.-U.

Alcool isopropylique (67-63-0)
É.-U. – Massachusetts – Liste de droit à l'information États-Unis – New Jersey – Liste de droit à l'information sur les substances dangereuses É.-U. – Pennsylvanie – Liste de droit à l'information – Liste de dangers pour l'environnement É.-U. – Pennsylvanie – Liste de droit à l'information

Règlements canadiens

Triméthoxy(vinyl)silane (2768-02-7)
Figurent sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada
N-[3-(Triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine (1760-24-3)
Figurent sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada
Alcool isopropylique (67-63-0)
Figurent sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridinyle) (41556-26-7)
Figurent sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada
Sébaçate de méthyle et de pentaméthyl 1,2,2,6,6 pipéridinyle-4 (82919-37-7)
Figurent sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU DE LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de révision : 07-25-2024



Fiche signalétique - Clear Gorilla Glue

Date Revised: 07/25/2024

Date Issued: 11/18/2016

Version: 1.4

EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE :

Pendant les heures d'ouverture : 1 800 966-3458 | En dehors des heures d'ouverture : 1 800 420-7186

Selon les statuts et règlements du lundi 26 mars 2012 du Federal Register / Vol. 77, N° 58 et le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Autres informations

- : Ce document a été préparé en conformité avec le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du Canada et les exigences de la norme de divulgation des dangers 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA relativement aux FDS.

Phrases SGH, texte complet :

Tox. aiguë 3 (orale)	Toxicité aiguë (orale), catégorie 3
Tox. aiguë 4 (Inhalation : poussières, brouillard)	Toxicité aiguë (inhalation : poussières, brouillard), Catégorie 4
Tox. aiguë 4 (inhalation des vapeurs)	Toxicité aiguë (inhalation des vapeurs) Catégorie 4
Aquatique aigu 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatique aigu 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, Catégorie 3
Aquatique chronique 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Aquatique chronique 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, Catégorie 3
Pouss. comb.	Poussières combustibles
Lés. oculaires 1	Lésions/irritation oculaires graves, catégorie 1
Irrit. oculaire 2A	Lésions/irritation oculaires graves, Catégorie 2A
Liq. inflam. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
Liq. inflam. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Liq. inflam. 4	Liquides inflammables, catégorie 4
Corr. cutanée 1B	Corrosion/irritation cutanée, catégorie 1B
Sens. cutanée 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée), Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique), catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquides et vapeurs inflammables
H227	Liquide combustible
Pouss. comb.	Peut produire des concentrations de poussières combustibles dans l'air
H301	Toxique si ingéré
H314	Provoque de graves brûlures cutanées et lésions oculaires
H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée
H318	Provoque de graves lésions oculaires
H319	Provoque une irritation oculaire grave
H332	Nocif si inhalé
H336	Peut provoquer la somnolence ou des étourdissements
H373	Une exposition prolongée ou répétée est susceptible d'endommager les organes
H400	Très toxique pour la vie aquatique
H402	Nocif pour la vie aquatique
H410	Très toxique pour la vie aquatique et entraîne des effets néfastes de longue durée
H412	Nocif pour la vie aquatique avec des effets de longue durée



Fiche signalétique - Clear Gorilla Glue

Date Revised: 07/25/2024

Date Issued: 11/18/2016

Version: 1.4

EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE :

Pendant les heures d'ouverture : 1 800 966-3458 | En dehors des heures d'ouverture : 1 800 420-7186

Selon les statuts et règlements du lundi 26 mars 2012 du Federal Register / Vol. 77, N° 58 et le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

L'information de la présente fiche signalétique a été préparée par un personnel qualifié et, à notre connaissance, est exacte et véridique. L'information et les recommandations fournies pour ce produit exigent toutefois de l'acheteur qu'il détermine indépendamment l'adaptabilité du produit aux fins d'utilisation prévue. Ces données ne constituent pas une garantie, implicite ni explicite, statutaire ou autre, pas plus qu'elles n'engagent la responsabilité juridique de The Gorilla Glue Company. Elles sont uniquement fournies à titre d'information, à des fins de considération par l'utilisateur. L'utilisateur doit s'assurer que l'utilisation de ce produit est conforme aux lois et règlements fédéraux, d'État, provinciaux et locaux qui s'appliquent.

FDS SGH A.N. 2015 (É.-U., Can., Mex.)